

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19
Présents : 34
Ayant donné un Pouvoir : 02
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 0
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 0
Majorité absolue des suffrages
exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

22/04/2026

34 présent(e)s : *Avressieux* : MM. MENUUEL André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. ETIENNE Christian, MONTAGNE Erick. *La Bridoire* : Mmes JOURDAN Véronique, BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme COLRAT Christelle, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

02 pouvoirs : M. DESBOIS Nicolas à Mme ANDRE Valérie, Mme PLASSAIS Catherine à Mme COLRAT Christelle.

00 absent(e) :

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE L'AVANT-PAYS-SAVOYARD (SMAPS) ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 23/05/2023 portant statuts de la communauté de communes Val Guiers ;
- Vu l'adhésion de la communauté de communes Val Guiers au Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) ;
- Vu les statuts du SMAPS précisant que « le Comité syndical est composé de 6 délégués titulaires et de 6 délégués suppléants désignés par les communautés de communes membres ».

Il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

PROPOSE au Conseil communautaire, qui accepte à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret mais de voter à main levée.

Se portent candidats en tant que délégués titulaires :

Pour le délégué 1 : M. Paul REGALLET
Pour le délégué 2 : M. Yann GOURHANT
Pour le délégué 3 : M. Jean-Marie KREBS
Pour le délégué 4 : M. Christian ETIENNE
Pour le délégué 5 : M. Philippe VITTOZ
Pour le délégué 6 : M. Pascal MARTIN

Se portent candidats en tant que délégués suppléants :

Pour le délégué 1 : M. Yves BERTHIER
Pour le délégué 2 : M. Jean-Franck TAVELLA
Pour le délégué 3 : M. Yves ARGOUD
Pour le délégué 4 : M. Alain PERROT
Pour le délégué 5 : M. Sébastien GROS
Pour le délégué 6 : M. Nicolas JACQUEMIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les résultats du scrutin,

➤DESIGNE en tant que représentants de la communauté de communes Val Guiers au sein du SMAPS les délégués suivants :

6 délégués titulaires :

- M. REGALLET Paul : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. GOURHANT Yann : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. KREBS Jean-Marie : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. ETIENNE Christian : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. VITTOZ Philippe : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. MARTIN Pascal : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

6 délégués suppléants :

- M. BERTHIER Yves : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. TAVELLA Jean-Franck : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. ARGOUD Yves : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. PERROT Alain : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. GROS Sébastien : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention
- M. JACQUEMIER Nicolas : élu par 36 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤MANDATE le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 073-247300528-20260428-2026_04_28_05-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/05/2026,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

LE SECRETAIRE
Philippe VITTOZ

